

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 10 novembre 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs, 46 avenue Villarceau, 25000 BESANCON, sous la présidence de Mr Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,32,33,34,35,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31

La séance est ouverte à 20h15 et levée à 23h10.

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mr Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'au point 32), M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAÎTRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUKHIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZÉHAF, **Beure :** M. Philippe CHANEY **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** Mme Hélène ASTRIC-ANSART **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalèze :** M. René BLAISON **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chatillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** Mme Valérie DRUGÉ **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Cussey-Sur-l'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY (jusqu'à la question 32) **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Flurans :** M. Dominique LHOMME (suppléant) **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSA **Thise :** M. Loïc ALLAIN **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD (jusqu'à la question 34) **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LÉOTARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Gennevilliers :** M. Jean SIMONDON **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Noironne :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Pugey :** M. Frank LAIDIÉ **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Sébastien COUDRY

Procurations de vote : M. Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Patrick CORNE à Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe CREMER à M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Nadine DUSSAUCY à Mr Jean-Marc BOUSSET (à partir de la question 33), Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°33), Mme Lorine GAGLILOLO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Françoise GALLIOU à M. Olivier LEGAIN, M. Michel JASSEY à M. Gilles ORY, M. Frank LAIDIÉ à M. Christophe LIME, Mme Martine LÉOTARD à M. Florent BAILLY, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, M. Yannick POUJET à M. Jean-Hugues ROUX, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, Mme Anne VIGNOT à M. Nicolas BODIN, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR.

Délibération n°2021/005866

Rapport n°22 - Fonds d'aide Manifestations Sportives : attribution d'une subvention à l'Amicale Cycliste Bisontine

Fonds d'aide Manifestations Sportives : attribution d'une subvention à l'Amicale Cycliste Bisontine

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Proximité, santé, culture et sport

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025	Montant du budget 2021 : 80 000€
« manifestations/actions sportives (fonds d'aide) »	Montant de l'opération : 35 000€

Résumé :

Ce rapport porte sur l'attribution d'une subvention de 35 000 € à l'Amicale Cycliste Bisontine pour l'organisation d'une coupe du monde de cyclo-cross.

Après avoir organisé avec succès deux championnats de France en 2016 et 2019 l'Amicale Cycliste Bisontine hausse le niveau et a décidé de candidater à l'organisation d'une étape de la Coupe du Monde de Cyclo-Cross.

Cette candidature a été retenue par la société organisatrice Flanders Classic et la fédération internationale de cyclisme.

Le public grand-bisontin pourra donc voir évoluer les meilleurs athlètes de la discipline sur le complexe Michel Vautrot à Besançon le 28 novembre prochain.

L'organisation de cette manifestation sportive d'envergure internationale souligne le dynamisme et le savoir-faire de l'AMCB et clôturera avec brio un second semestre marqué par le cyclisme à Besançon et dans son agglomération avec la tenue d'une coupe de France de BMX et la Classic Grand Besançon Doubs.

Grand Besançon Métropole, par ailleurs désigné Centre de Préparation aux JO 2024 pour le BMX et le cyclisme, s'inscrit plus que jamais comme une terre de cyclisme.

Le coût prévisionnel de la manifestation s'élève à 285 K€.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Organisation générale (restauration, accueil, gardiennage, matériels, location, assurances) 102 K€
- Communication 30 K€
- Droits d'organisation (Fédération, Flandres Classic) 71 K€
- Prix coureurs 82 K€

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Région BFC : 30 K€
- Département du Doubs : 30 K€
- GBM : 35 K€
- Ville de Besançon : 45 K€
- Partenaires privés : 75 K€
- Billetterie/Buvette/espaces VIP : 70 K€

Dans ce contexte, il est proposé d'accompagner l'Amicale Cycliste Bisontine et de lui attribuer une subvention de 35 000 € pour financer cette manifestation.

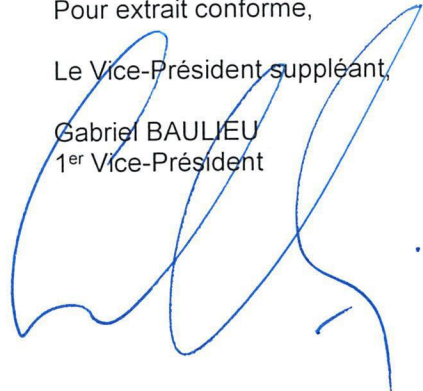
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 35 000€ à l'Amicale Cycliste Bisontine pour l'organisation d'une étape de la Coupe du Monde de cyclo-cross.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'Amicale Cycliste Bisontine

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULJEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

**Convention relative à l'attribution
d'une subvention à l'association Amicale Cycliste Bisontine dans le
cadre de l'organisation d'une coupe du monde de cyclo-cross**

Entre

Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du 10 novembre 2021, d'une part

et,

L'association Amicale Cycliste Bisontine représentée par son Président, Monsieur Pascal ORLANDI et dont le siège social se situe 2 avenue de Chardonnet à Besançon, d'autre part.

Préambule

Après avoir organisé avec succès deux championnats de France en 2016 et 2019 l'Amicale Cycliste Bisontine hausse le niveau et a décidé de candidater à l'organisation d'une étape de la Coupe du Monde de Cyclo-Cross.

Candidature retenue par la société organisatrice Flanders Classic.

Le public grand-bisontin pourra donc voir évoluer les meilleurs athlètes de la discipline sur le complexe Michel Vautrot à Besançon le 28 novembre prochain.

L'organisation de cette manifestation sportive d'envergure internationale souligne le dynamisme et le savoir-faire de l'AMCB et clôturera avec brio un second semestre marqué par le cyclisme à Besançon avec la tenue d'une coupe de France de BMX et la Classic Grand Besançon Doubs.

Grand Besançon Métropole, par ailleurs désigné Centre de Préparation aux JO 2024 pour le BMX et le cyclisme, s'inscrit plus que jamais comme une terre de cyclisme.

Dans ce contexte, il est proposé d'accompagner l'Amicale Cycliste Bisontine et de lui attribuer une subvention de 35 000 € pour financer cette manifestation.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^e – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'attribution d'une subvention destinée à l'organisation par l'Amicale Cycliste Bisontine d'une épreuve de coupe du monde de cyclo-cross le 28 novembre 2021 sur le complexe sportif Michel Vautrot

Article 2 – Caractéristiques du projet

Le coût prévisionnel de la manifestation s'élève à 285 K€.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Organisation générale (restauration, accueil, gardiennage, matériels, location, assurances) 102 K€
- Communication 30 K€
- Droits d'organisation (Fédération, Flandres Classic) 71 K€
- Prix coureurs 82 K€

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Région BFC : 30 K€
- Département du Doubs : 30 K€
- GBM : 35 K€
- Ville de Besançon : 45 K€
- Partenaires privés : 75 K€
- Billetterie/Buvette/espaces VIP : 70 K€

Article 3 – Obligations du bénéficiaire

L'Amicale Cycliste s'engage à :

- tout mettre en œuvre pour la bonne organisation de cette manifestation d'envergure internationale,
- insérer le logo de Grand Besançon Métropole sur tout support d'information et de promotion relatif au projet et citer Grand Besançon Métropole lors des actions de communication,
- utiliser la subvention versée par Grand Besançon Métropole aux seuls objets de l'article 1^{er},
- faciliter le contrôle et justifier à tout moment, sur demande, de l'utilisation du soutien obtenu,

Article 4 – Attribution d'une subvention par la Ville de Besançon

Grand Besançon Métropole a décidé l'attribution d'une subvention d'un montant de 35 000 € à l'Amicale Cycliste Bisontine pour l'organisation d'une épreuve de coupe du monde de cyclo-cross.

Article 5 – Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention interviendra par mandat administratif sur le compte bancaire ouvert au nom de l'Amicale Cycliste Bisontine dès signature de la présente convention.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention viendra à échéance dès réalisation de la manifestation.

Article 7 – Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 – Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Besançon.

Article 9 – Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Maire de Besançon et Monsieur le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en trois exemplaires, à Besançon le

Pour l'Amicale Cycliste Bisontine,

Pascal ORLANDI

Pour le Grand Besançon,
La Présidente,

Anne VIGNOT